DDAF du Var

AP13-Résorption des poudrières

Priorité

Objectifs

Diminuer le nombre de départs de feu accidentels liés aux activités humaines pyrogènes

Situation au début du plan et justification

83% des éclosions se situent à moins de 50m d'une route ou d'une habitation. Les zones urbanisées et les axes routiers en contact avec les espaces naturels constituent donc des zones préférentielles de départ de feu (« poudrières »).

À noter que d'autres installations autrefois génératrices d'incendies (décharges, lignes électriques,...) ne représentent plus aujourd'hui qu'un nombre très limité d'éclosions (quelques unités par an), du fait des aménagements réalisés par le passé (résorption des décharges, câbles électriques torsadés ou enfouis,...) et peuvent ne pas être prises en compte.

Principales mesures

- ◆ Faire l'inventaire et la cartographie des types d'interface, principalement les zones habitées et les voies de circulation
- ◆ Suivre les actions générales entreprises au niveau des grands réseau (SNCF, EDF,...)
- ◆ Envisager des mesures spécifiques au camp militaire de Canjuers

♦ Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées (débroussaillements, interfaces,)							
Actions liées			Financements potentiels				
Al1	État (CFM 208)						
Massifs prioritaires Tous			Intervenants principaux (<u>pilote</u>)				
			<u>DDAF,</u> Conseil Régional, communes, maîtres d'ouvrage				
Moyens	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Budget global : dont État	0 <i>0</i>	20 20	20 20	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>
Temps : APFM FS ONF							
Indicateurs Intitulé				Valeur 2007		Valeur 2015	
		ograph ooudrië		À faire		Faite	